

Madame  
Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
DETEC  
Palais fédéral nord  
3003 Berne



Date **16 JUIN 2021**

**Procédure de consultation relative à la modification de l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux - ORRChim**

Madame la Conseillère fédérale,

En date du 11 mars 2021, vous nous avez soumis le dossier de consultation susmentionné.

Le Valais a pris connaissance du projet de révision de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim (RS 814.81) et qui implique aussi une modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh (RS 916.161).

Le Valais soutient ces modifications et se rallie aux propositions de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse (ACCS).

**Remarque concernant ORRChim (RS 814.81) (annexe 1.16)**




Le canton du Valais regrette que les modifications prévues ne soient pas plus restrictives quant à la mise sur le marché et l'utilisation des autres substances per- et polyfluoroalkylées (PFOA) dont la toxicité pour l'environnement et la santé est connue.

En conclusion, nous accueillons favorablement ce projet de révision et n'avons pas d'autres remarques que celles de l'Association des chimistes cantonaux de Suisse à formuler.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de nous prononcer sur ce sujet et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président  
Le chancelier



Frédéric Favre  
Philipp Spörri

Copie à [polg@bafu.admin.ch](mailto:polg@bafu.admin.ch)